

REGLEMENT PARTICULIER DU 2ème TOURNOI DES PLUMES GIVRÉS DE L'ASBG

1, 2 et 3 novembre 2024

1 - Informations générales

Art. 1.01: Le tournoi est autorisé sous le numéro **numero**.

Art. 1.02 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 1.03 : Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence « joueur » le jour du tirage au sort et de la compétition.

Art. 1.04 : La compétition aura lieu les : vendredi 1^{er}, samedi 2 et dimanche 3 novembre 2024 au Gymnase la Plaine, 13 rue du Général Guillaumat 75015 Paris. La compétition se déroulera sur 7 terrains.

Art. 1.05 : Le juge-arbitre désigné par le comité d'organisation de la compétition est M. Arnold AKPLOGAN. Ses décisions sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout.e joueur ou joueuse qui ne respecte pas un point du règlement. Le Géo principal étant Alizée MASCIULLI.

Art. 1.06 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 1.07 : Toute participation au tournoi, implique la lecture et l'adoption du présent règlement

Art. 1.08 : Dans le cadre de la compétition, les participants seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club, voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur ou de la joueuse, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur ou la joueuse.

2 - Séries et tableaux

Art. 2.01 : Le tournoi est un tournoi national sénior qui s'adresse à tous les joueurs et joueuses des catégories «minime», «cadet», «junior», «sénior» et «vétérans» dans les tableaux SH, SD, DH, DD et DX.

Art. 2.02 : La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses de classements de R5 à NC dans les disciplines et séries suivantes :

- Simples : R5-R6, D7-D8, D9-P10 et P11-NC
- Doubles : R5-R6, D7-D8, D8-D9, D9-P10 et P11-NC
- Mixtes : R5-R6, D7-D8, D8-D9, D9-P10 et P11-NC

Art. 2.03 : A la clôture des inscriptions, le comité d'organisation procédera au découpage des tableaux de doubles et de mixtes à partir des classements joueurs et ou joueuses de la paire, puis en fonction des moyennes cph des différentes paires pour une meilleure répartition dans les séries proposées. En concertation avec le Juge-Arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de revoir le découpage des séries ci-dessus afin de mieux répartir ou gérer le flux des inscrits dans les différentes disciplines.

Art. 2.04 : Les sur-classements sont autorisés si et seulement si un des joueurs ou joueuses de la paire a un classement correspondant à une des séries proposées.

Art. 2.05 : En cas d'affluence importante et en concertation avec le Juge-Arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.

Art. 2.06 : En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 paires inscrites.

Art. 2.07 : Les tableaux de Simples Dames et Hommes se joueront intégralement le vendredi 1^{er} novembre (1 sortant par poule pour les SH et 2 pour les SD). Les tableaux Doubles Hommes et Doubles Dames se joueront intégralement sur le samedi 2 novembre (2 sortants par poule). Les tableaux du Double Mixte se joueront en intégralité le dimanche 3 novembre (2 sortants par poule).

3 - Inscriptions

Art. 3.01 : La date limite d'inscription est fixée au 4 octobre 2024 (J-28).

Art. 3.02 : La date du tirage au sort est fixée au 18 octobre 2024 (J-14). Le classement par point hebdomadaire sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.

Art. 3.03 : Contact à privilégier : tournoi.asbg75@gmail.com

Art. 3.04 : Les inscriptions sont à effectuer directement en ligne sur Badnet.org ou sur Ebad exclusivement. Aucune inscription ne sera validée par mail, courrier ou téléphone.

Art. 3.05 : Le règlement s'effectue exclusivement en ligne sur BADNET ou sur Ebad au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera validée sans la réception du paiement. La prise en compte des inscriptions se fera en mode standard c'est-à-dire par ordre des inscriptions validées et complètes.

Art. 3.06 : Tout.e joueur ou joueuse peut s'inscrire dans les 3 disciplines proposées. Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux et 3 pour 25€. 2€ par joueur étant reversés à la FFBaD.

Art. 3.07 : Les paires seront inscrites dans la série du joueur ou de la joueuse le ou la mieux classé.e avec pas plus de 2 séries d'écart entre 2 de la paire (ex: *D8/P10 valide; D8/P11 non valide*) et dont le classement ne peut être 16 fois supérieur au joueur ou joueuse ayant, le petit classement de la série.

Art. 3.08 : Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs ou joueuses doivent être disponibles le vendredi de 8h00 à 18h30, le samedi de 8h00 à 22h30 et le dimanche de 8h00 à 18h30.

4 - Forfaits

Art. 4.01 : Toute personne s'inscrivant au tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Art. 4.02 : Lorsque l'un joueur ou joueuse d'une paire de doubles est défaillant, son ou sa partenaire devra prévenir l'organisateur par écrit à l'adresse suivante tournoi.asbg75@gmail.com de son choix de maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur ou la joueuse peut proposer un.e remplaçant.e. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur ou une joueuse pour compléter la paire.

Art. 4.03 : Tout joueur ou joueuse devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais par mail: tournoi.asbg75@gmail.com.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les délais impartis) les pièces justificatives à la LIFB accompagné du formulaire ligue rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour un remboursement des frais d'inscription.

Les droits d'engagements, en cas de forfait non-justifié après le tirage au sort, ne seront pas remboursés.

Art. 4.04 : Tout joueur ou joueuse suspendu.e qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

Art. 4.05 : Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

5 - Déroulement

Art. 5.01 : Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

Art. 5.02 : Tout.e joueur ou joueuse doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Art. 5.03 : Tout.e joueur ou joueuse souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Art. 5.04 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.

Art. 5.05 : Les volants sont à la charge des joueurs. Le partage des volants se fera à part égale. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le CBX RED. Les volants seront fournis pour les finales.

Art. 5.06 : Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

Art. 5.07 : Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.

Art. 5.08 : Un match se dispute au meilleur des trois sets. Un set est remporté par l'équipe qui atteint en premier 21 points. Si le score atteint 20 - égalité, l'équipe qui, la première, mène de 2 points, remporte ce set. Si le score atteint 29 - égalité, l'équipe qui marque le 30ème point, remporte ce set. L'équipe qui remporte un set sert en premier dans le set suivant.

Art. 5.09 : Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts de jeu prévus.

Art. 5.10 : Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris. Le joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait", par le juge arbitre. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs devront tester leurs volants.

Art. 5.11 : Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté let une fois au service et faute en jeu.

Art. 5.12 : Seuls ont accès au plateau de jeu, les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

Art. 5.13 : L'utilisation de substance et de tout autre moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. Consulter la liste ministérielle officielle des produits dopants (Ministère chargé des sports).

Art. 5.14 : Toutes les récompenses seront remises au fur et à mesure en fonction de l'avancée du tournoi.